

Date de la convocation : 19 avril 2011

Présents : BILLOT Maryse ; BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JACOB Alexis ; JUAREZ Emilio ; LANTUÉJOUL Philippe ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Alexis JACOB a été désigné secrétaire.

**La séance est ouverte à 20 heures.**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 MARS 2011**

Le compte-rendu du 30/03/2011 est adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposition d'inscrire deux points supplémentaires et de modifier l'ordre du jour :

Commission administration-finances :

- Autorisation au Maire de souscrire les emprunts nécessaires,
- Rattachement d'une délibération de demande de subvention pour le Fonds d'Aide au Football Amateur.

Adoptée à l'unanimité.

## **COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE**

### **1. Dates des manifestations**

- Lundi 2 mai                    **à partir de 16 h 30**      Don du sang, Espace du Marais
- Samedi 7 mai                **de 14 h 00 à 19 h 00**      Fête de l'Europe à Roche-lez-Beaupré à laquelle participera le Comité de Jumelage de Saône
- Dimanche 8 mai            **à 11 h 30**                      Cérémonie de commémoration au monument aux Morts, suivi d'un pot de l'amitié salle Guinemand.
- Mercredi 11 mai            **à 17 h 00**  
   **à 20 h 00**                      Cinéma « Rango », Espace du Marais.  
   Cinéma « Ma part de gâteau », Espace du Marais.
- Samedi 28 mai              **de 14 h 00 à 18 h 00**      Fête mondiale du Jeu organisée par la Ludothèque, dans les jardins de la crèche.

Visites du Marais organisées par le syndicat du Marais :

- Vendredi 6 mai              **de 13 h 30 à 17 h 30**
- Samedi 14 mai              **de 13 h 30 à 17 h 30**
- Samedi 21 mai              **de 9 h 00 à 12 h 00**  
   **de 13 h 30 à 17 h 30**

### **2. Bilan Saveurs et passions**

La commission tire un bilan positif de cette manifestation : 533 visiteurs (samedi 148, dimanche 323 + 62 entrées gratuites pour les mineurs). La commission a déjà de nouvelles idées pour améliorer, encore un peu plus, la qualité de la prochaine manifestation qui aura lieu les 24 et 25 mars 2012.

Remerciements et félicitations aux membres du Comité de jumelage qui ont participé à la réussite de ces journées.

### **3. Ecole de musique : information**

Présentation d'un projet d'école de musique sur le Plateau initié par la commission n° 5 – tourisme, culture et sport de la C.A.G.B.. Ce projet vise à rassembler les différentes écoles existantes soit : l'Amicale et la Batterie Fanfare de Saône, Familles Rurales de Gennes et Mamirolle et Notes et Touches de Morre et Montfaucon. Le but de ce regroupement est de pallier aux problèmes que rencontrent les associations en favorisant la diversité des instruments, en développant les lieux d'enseignement, en mutualisant les salariés, en augmentant les cours, les pratiques collectives, en ouvrant la formation à toutes les classes d'âge, en maintenant la formation à la carte, reconnue par l'Etat avec diplôme à la sortie.

La dernière réunion qui s'est tenue le 6 avril dernier avait pour but de réfléchir sur l'application d'une convention collective avec l'appui du service juridique, sur le système mis en place, à savoir en année scolaire ou année civile, sur les tarifications et les moyens financiers nécessaires selon les divers scénarios (décision à prendre sur le reste à financer, par les communes du secteur Plateau estimé de 13 000 € à 50 000 €).

Jean Yves PRALON, vice-président et les services de la C.A.G.B. présenteront ce projet au Comité Syndical du Plateau afin que les élus se prononcent sur la mise en œuvre de ce projet.

#### **4. Comité de jumelage : informations diverses**

Pour fêter le quarantième anniversaire du jumelage allemand, le comité de jumelage reçoit à Saône, du 14 au 16 octobre 2011, une délégation allemande de 53 personnes inscrites pour l'instant. Les principaux événements du programme de ce week-end qui n'est pas complètement arrêté sont : l'inauguration du rond-point de Heckendalheim, une soirée spectacle à l'Espace du Marais. Le Comité de jumelage souhaite que l'accueil dans les familles soit une priorité en organisant un programme souple et en accordant des plages de temps libre.

En partenariat avec Mme COURTIN HECKER et l'A.F.C.C.R.E. (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe), le comité de jumelage déposera un dossier de demande de subvention auprès de la commission européenne et organisera une animation avec un voyage au parlement européen.

A l'occasion de la journée européenne, le Comité de jumelage de Roche-lez-Beaupré organise le 7 mai de 14 h à 19 h une manifestation à laquelle participeront six Comités de jumelage de la C.A.G.B. dont celui de Saône .

Le Comité de jumelage tiendra un stand afin de présenter ses villes jumelles, Heckendalheim et Piteglio.

### **COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES**

#### **Intervention préalable du Maire**

« Avant d'aborder et valider les différents points financiers je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des élus qui d'une façon constante travaille à mes côtés pour enfin, et dès ce soir, voir aboutir les projets que nous défendons et sur lesquels nous travaillons depuis maintenant 3 ans.

Le travail colossal mené par les services et le surmenage de certains agents ces dernières semaines nous ont permis d'avancer dans les différents choix que nous allons valider ce soir.

Le DOB du 17.03 et la réunion finances du 12.04 ont permis d'éclairer l'ensemble des élus sur les possibilités qui étaient les nôtres.

Le consensus unanime des élus obtenu lors de ces différentes réunions montre bien dans quel esprit travail notre Conseil municipal et la volonté que chacun d'entre nous avons de vouloir doter notre village des équipements projetés. Ces investissements nécessaires en matière d'équipement ne feront que renforcer encore un peu plus notre rôle de bourg centre et conforteront par ses nouveaux services l'attractivité pour nos administrés pour nos commerces et pour notre économie.

Ces investissements sur notre commune avec l'arrivée en juin prochain de la voie des Mercureaux et la définition du Schéma de cohérence territoriale où Saône est clairement identifiée commune relais permettront également le développement attendu et projeté sur notre territoire.

La construction du plateau sportif, de l'école sont 2 grands projets que nous avons défendus pour le mandat en cours 2008-2014 et pour lesquels nous avons été élus.

Ce besoin d'équipement qui est indéniable, la demande de plus en plus pressante de nos administrés, de nos associations, de nos clubs, de nos professionnels, et la réussite également de nos sportifs puisqu'en hand-ball les filles seniors disputeront la coupe de France à Paris Bercy le 21 mai, nous encouragent bien à les faire.

Le besoin d'équiper les différents sites aux normes d'accessibilités, aux normes environnementales, et plus généralement sécurisé n'est plus à démontrer et nous sommes tous bien conscients de la vétusté et de la faiblesse de nos équipements actuels.

Nous avons mené les études détaillées afin d'être éclairer sur toutes les composantes des projets et sur leurs coûts globaux.

Le taux d'endettement, la programmation et la capacité d'investissement de notre commune nous le permettent.

Ne pas engager ces 2 réalisations ce soir serait préjudiciable pour l'avenir de notre commune et contribuerait aujourd'hui, à ne plus affirmer notre volonté d'être équipé à la hauteur de nos besoins et aux attentes de nos administrés.

La responsabilité de chacun d'entre nous, élus, est d'avoir une vision claire et ambitieuse du devenir de Saône première commune du Plateau et deuxième ville du Grand Besançon.

Notre rôle en tant qu'élus d'une commune centre bourg consiste bien, vous l'aurez compris à amplifier la qualité de nos services publics, de nos équipements et ce pour toutes les générations.»

#### **5. Investissements : Autorisations de programmes pluri annuels/crédits de paiement**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un

ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme qui est une décision budgétaire est de la compétence du Conseil municipal.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement.

Il est proposé de retenir deux opérations ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2011.

Christian PRAOM, rappelle son opposition au projet de l'école pour la raison suivante : il souhaitait la réalisation d'un nouveau bâtiment sur un autre site et non pas la réhabilitation du bâtiment existant.

Le Maire explique que le projet choisi à la majorité par le Conseil municipal lors de l'A.P.S. s'est porté sur le site de l'école de la mairie car sur le deuxième site projeté la commune ne maîtrisait pas le foncier et parce que le coût d'un nouveau groupe scolaire aurait été beaucoup trop élevé pour les finances de la commune.

Claude MENETRIER, Matthieu GOGUEL et Emilo JUAREZ s'inquiètent sur les possibilités de la commune à investir de telles sommes. L'analyse financière ne porte que sur des coûts estimatifs. Il reste peu de marge de manœuvre pour les imprévus et les autres projets : Centre Bourg et construction de la salle polyvalente, travaux de voirie... Etant donné la diminution de la C.A.F. (Capacité d'Auto Financement), ils évoquent la possibilité de différer l'un des deux projets.

Le Maire explique que l'analyse financière porte sur des chiffres approuvés lors des A.P.D. (avant projet définitif). Dans les coûts T.T.C. des deux projets sont inclus les révisions de prix, les aléas et dépenses imprévues, les prestations intellectuelles et autres frais comme les assurances. L'autorisation de programme prévoit le coût maximum à ne pas dépasser. L'analyse financière présente les chiffres jusqu'en 2022 et montre la possibilité de réalisation de ces deux projets. Elle est volontairement pessimiste sur les recettes susceptibles d'augmenter (application des taux des taxes à bases constantes) et prévoit une hausse de 2 % des dépenses de fonctionnement chaque année. L'analyse financière fait effectivement apparaître une diminution de la C.A.F. qui est tout à fait justifiée par ces lourds investissements. Ces deux projets sont un engagement électoral de tous les membres de ce conseil auprès des saônois. Ces deux projets ne bloqueront pas les futurs investissements déjà engagés. De plus, ils sont financés uniquement avec l'emprunt. La mobilisation de l'autofinancement sur 2011 et 2012 (617 000 €) est restituée en 2014 pour une nouvelle équipe municipale. Un rappel est fait également sur les différentes réserves foncières de la commune et sur l'excédent disponible du budget forêt qui pourraient financer de nouvelles dépenses.

• **AUTORISATION DE PROGRAMME N° 10 – Création d'un complexe sportif**

<b>A.P. = 6 272 030 €</b>	<b>EXERCICES</b>			
<b>DEPENSES</b>	2011	2012	2013	2014
CREDITS DE PAIEMENT	1 431 285	4 456 605	384 140	
<b>RECETTES</b>				
AUTOFINANCEMENT	400 000	518 018	-808 563	
FCTVA		221 563	689 882	59 465
SUBVENTIONS	286 257	209 767	502 821	49 990
EMPRUNT	745 028	3 507 257	0	

Adopté par 14 voix pour, 2 voix contre (Mathieu GOGUEL, Emilio JUAREZ), 1 abstention (Claude MENETRIER).

• **AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 – Création d'un groupe scolaire**

<b>A.P. = 4 028 000 €</b>	<b>EXERCICES</b>			
<b>DEPENSES</b>	2011	2012	2013	2014
CREDITS DE PAIEMENT	268 700	2 392 000	1 367 300	
<b>RECETTES</b>				
AUTOFINANCEMENT		- 300 238	808 562	
FCTVA		41 595	370 282	211 658
SUBVENTIONS	53 740	134 716	188 456	296 667
EMPRUNT	214 960	2 515 927	0	

Adopté par 13 voix pour, 3 voix contre (Mathieu GOGUEL, Emilio JUAREZ, Christian PRAOM), 1 abstention (Claude MENETRIER).

## 6. Vote des taux

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été proposé une augmentation de 4% des taux.

Il est proposé de voter, pour l'année 2011, les taux suivants:

Taxe d'habitation	8.02 %	(Taxe d'habitation 2010	7.71 %)
Taxe foncière bâti	12.68 %	(Taxe foncière bâti 2010	12.19 %)
Taxe foncière non bâti	28.63 %	(Taxe foncière non bâti 2010	27.53 %)

Adopté par 14 voix pour, 3 voix contre (Mathieu GOGUEL, Emilio JUAREZ, Christian PRAOM).

## 7. Budgets : vote des budgets 2011

### Budget principal.

#### • SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	nouveaux crédits 2011
011 Charges à caractère général	365 697.00
012 Charges de personnel	592 500.00
65 Charges diverses de gestion courante	306 380.00
66 Charges financières	23 000.00
67 Charges exceptionnelles	1 350.00
022 Dépenses imprévues	10 000.00
023 <i>Virement à section d'investissement</i>	485 227.00
<b>Le total de la section dépenses de fonctionnement est de</b>	<b>1 784 154.00</b>

RECETTES	nouveaux crédits 2011
002 Excédent antérieur reporté	250 325.75
013 Atténuations des charges	12 500.00
70 Produit des services	22 700.00
73 Impôts et taxes	1 299 640.00
74 Dotations et participations	449 893.00
75 Autres produits de gestion courante	51 500.00
76 Produits financiers	9 665.00
77 Produits exceptionnels	5 450.00
<b>Le total de la section recettes de fonctionnement est de</b>	<b>2 101 673.75</b>

#### • SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
001 Solde d'exécution d'investissement		651 000.59
16 Emprunts et dettes assimilées		61 710.00
20 Immobilisations incorporelles	304 416.42	17 940.00
21 Immobilisations corporelles	19 845.66	37 215.00
23 Immobilisations en cours	110 554.50	213 181.00
Opération d'équipement - Plateau sportif		1 431 285.00
Opération d'équipement - Groupe scolaire		268 700.00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>		710 000.00
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>434 816.58</b>	<b>3 391 031.59</b>

Soit 3 825 848.17 € en comptant les R.A.R. 2010 et les nouveaux crédits 2011.

RECETTES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
10 Dotations et fonds divers, réserves		974 718.02
13 Subventions d'investissement	57 411.15	339 997.00
16 Emprunts et dettes assimilées		959 988.00
27 Autres immobilisations financières	194 706.00	
024 Produits des cessions		103 801.00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		485 227.00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>		710 000.00
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>252 117.15</b>	<b>3 573 731.02</b>

Soit 3 825 848.17 € en comptant les R.A.R. 2010 et les nouveaux crédits 2011.

Adopté par 13 voix pour, 3 voix contre (Mathieu GOGUEL, Emilio JUAREZ, Christian PRAOM), 1 abstention (Claude MENETRIER).

## Budget périscolaire – accueil de loisirs.

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	nouveaux crédits 2011
011 Charges à caractère général	75 350.00
012 Charges de personnel	193 100.00
023 virement à section d'investissement	1 100.00
<b>Le total de la section dépenses de fonctionnement est de</b>	<b>269 550.00</b>

RECETTES	nouveaux crédits 2011
002 Excédent antérieur reporté	1 322.74
013 Remb. Rémunérations personnel	2 000.00
70 Produit des services	126 000.00
74 Dotations et participations	34 000.00
75 Autres produits de gestion courante	106 240.00
<b>Le total de la section recettes de fonctionnement est de</b>	<b>269 562.74</b>

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
001 solde d'exécution d'investissement		5 438.86
21 immobilisations corporelles		1 900.00
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>0.00</b>	<b>7 338.86</b>

Soit 7 338.86 € (il n'y a pas de R.A.R. 2010 en dépenses)

RECETTES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
10 Dotations et fonds divers, réserves	0.00	6 238.86
021 virement de la section de fonctionnement	0.00	1 100.00
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>0.00</b>	<b>7 338.86</b>

Soit 7 338.86 € (il n'y a pas de R.A.R. 2010 en recettes).

Adopté à l'unanimité.

## Budget forêt.

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	nouveaux crédits 2011
011 Charges à caractère général	15 610.00
65 Autres charges de gestion courante	10.00
66 Charges financières	500.00
023 virement à section d'investissement	32 500.00
<b>Le total de la section dépenses de fonctionnement est de</b>	<b>48 620.00</b>

RECETTES	nouveaux crédits 2011
002 Excédent antérieur reporté	206 328.77
70 Produits des services	70 000.00
<b>Le total de la section recettes de fonctionnement est de</b>	<b>276 328.77</b>

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
001 solde d'exécution d'investissement		44 108.33
21 immobilisations corporelles	21 621.82	32 500.00
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>21 621.82</b>	<b>76 608.33</b>

Soit 98 230.15 € en comptant les R.A.R. 2010 et les nouveaux crédits 2011.

RECETTES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
10 Dotations et fonds divers, réserves	0.00	42 994.42
13 subventions d'investissement	22 735.73	0.00
021 virement de la section de fonctionnement	0.00	32 500.00
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>22 735.73</b>	<b>75 494.42</b>

Soit 98 230.15 € (il n'y a pas de R.A.R. 2010 en recettes).

Adopté à l'unanimité.

## Budget assainissement.

### • SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	nouveaux crédits 2011
011 Charges à caractère général	54 000.00
66 Charges financières	8 770.00
67 Charges exceptionnelles	3 350.00
022 Dépenses imprévues	1 400.82
023 <i>Virement à section d'investissement</i>	104 000.00
042 <i>Opération d'ordre entre section</i>	75 850.00
<b>Le total de la section dépenses de fonctionnement est de</b>	<b>247 370.82</b>

RECETTES	nouveaux crédits 2011
002 Excédent antérieur reporté	114 101.82
70 Produits des services	94 000.00
042 <i>Opération d'ordre entre section</i>	39 269.00
<b>Le total de la section recettes de fonctionnement est de</b>	<b>247 370.82</b>

### • SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	11 403.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	3 100.00
23 Immobilisations en cours	27 361.06	545 087.00
040 <i>Opération d'ordre entre section</i>	0.00	39 269.00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	0.00	112 200.00
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>27 361.06</b>	<b>711 059.00</b>

Soit 738 420.06 € en comptant les R.A.R. 2010 et les nouveaux crédits 2011.

RECETTES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
001 Solde d'exécution d'investissement	0.00	57 607.09
13 Subventions d'investissement	0.00	218 035.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	58 600.00
27 Autres immobilisations financières	0.00	112 200.00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0.00	104 000.00
040 <i>Opérations d'ordre entre sections</i>	0.00	75 850.00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	0.00	112 200.00
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>0.00</b>	<b>738 492.09</b>

Soit 738 492.09 € (il n'y a pas de R.A.R. 2010 en recettes).

Adopté à l'unanimité.

## Budget C.C.A.S.

### • SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	nouveaux crédits 2011
011 Charges à caractère général	21 880.00
012 Charges de personnel	50.00
65 Autres charges de gestion courante	4 842.15
<b>Le total de la section dépenses de fonctionnement est de</b>	<b>26 772.15</b>

RECETTES	nouveaux crédits 2011
002 Excédent antérieur reporté	4 302.15
70 Produit des services	19 320.00
74 Dotations et participations	3 000.00
77 Produit exceptionnels	150.00
<b>Le total de la section recettes de fonctionnement est de</b>	<b>26 772.15</b>

Adopté à l'unanimité.

## Budget caveaux.

### • SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	nouveaux crédits 2011
002 déficit antérieur reporté	3 209.09
011 charges à caractère général	777.40
042 opération d'ordre entre section	40 729.79
<b>Le total de la section dépenses de fonctionnement est de</b>	<b>44 716.28</b>

RECETTES	nouveaux crédits 2011
70 Produit des services	43 938.88
042 opération d'ordre entre section	777.40
<b>Le total de la section recettes de fonctionnement est de</b>	<b>44 716.28</b>

### • SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
001 solde d'exécution d'investissement		39 952.39
040 opération d'ordre entre section		777.40
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>0.00</b>	<b>40 729.79</b>

Soit 40 729.79 € (il n'y a pas de R.A.R. 2010 en dépenses)

RECETTES	R.A.R. 2010	nouveaux crédits 2011
040 opérations d'ordre entre sections	0.00	40 729.79
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>0.00</b>	<b>40 729.79</b>

Soit 40 729.79 € (il n'y a pas de R.A.R. 2010 en recettes).

Adopté à l'unanimité.

## **8. Autorisation au Maire de souscrire les emprunts nécessaires,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2336-3,

Vu le budget primitif de ce jour,

Pour la réalisation des deux grands projets relatifs à la construction du complexe sportif d'une part et à la restructuration d'un groupe scolaire d'autre part, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 7 000 000.00 €.

La dépense totale de ces deux projets est évaluée à 10 300 000.00 € T.T.C. et le montant total des recettes attendues est de 3 300 000.00 €.

Il est proposé :

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 7 000 000 euros.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Article 4 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté à la majorité par 13 voix pour, 2 voix contre (Mathieu GOGUEL, Emilio JUAREZ), 2 abstentions (Claude MENETRIER, Christian PRAOM).

Adopté à l'unanimité.

## **9. Attribution des subventions**

L'annexe des subventions versées dans le cadre du budget se décompose de la façon suivante :

Subvention à l'école maternelle	2 000.00 €
Subvention à l'école primaire	9 500.00 €
Subvention exceptionnelle à l'école primaire	1 640.00 €
Subventions aux associations	23 146.10 €
Solde non affecté	213.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 500.00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## **10. Demandes de subventions D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. pour les travaux suivant :

	Coût H.T. des travaux estimé	subvention D.E.T.R. attendue	
Aménagement rue des Ronces	99 487.50 €	30 %	29 846.00 €
Groupe scolaire	3 367 893.00 €	35 %	1 178 762.00 €

Adopté à l'unanimité.

## **11. Emprise France-télécom : redevance d'occupation du domaine public 2011**

Le Conseil municipal doit approuver le montant de la redevance due par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public routier en 2011 pour la somme de 1 440 € :

- au titre des artères de communication en sous-sol (19,228 km), redevance par km : 36.97 €
- au titre des artères de communication en aérien (12,301 km), redevance par km : 42.29 €
- au titre de l'emprise au sol (5 m<sup>2</sup>) redevance au m<sup>2</sup> : 24.64 €

Adoptée à l'unanimité.

## **12. Rattachement d'une délibération de demande de subvention pour le Fonds d'Aide au Football Amateur**

Pour information, le maire présente la délibération rattachée au Conseil du 30/03/2011 afin de solliciter l'aide financière du F.A.F.A. (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour les terrains de football en gazon synthétique : 100 000 € de subvention attendue.

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

### **13. Subvention C.E.J. 2010 : solde à verser à Familles Rurales**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 27 mai 2010, il avait été décidé de financer les activités de l'association Familles Rurales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé le 21 décembre 2007 et se terminant le 31 décembre 2010.

A l'époque, le montant de la subvention maximum à verser avait été fixé à 103 857 €.

Or en juin 2010, la commune décidait de reprendre le service d'accueil de loisirs et périscolaire à compter du 01/09/2010. Il en a découlé la signature d'un avenant à la convention signée entre l'association et la commune pour revoir le montant de la subvention à verser au prorata des actions réalisées entre le 01/01/2010 et le 31/08/2010.

Basé sur un budget prévisionnel, le montant de la subvention prévisionnelle était réduit à 72 069.95 €.

Aujourd'hui, la commune a pris connaissance du compte d'exploitation de l'association qui fait apparaître le reste à financer réel des actions menées.

Compte tenu des dispositions financières prises par la commune le montant à verser à l'association pour les actions 2010 s'élève au total à 60 773.43 €.

Le solde de la subvention à verser est de 19 559.98 € arrondi à 19 560 € (déduction faite de l'acompte de 41 213.45 € versé le 21/01/2010).

Le Conseil municipal décide :

- D'appliquer les conditions financières proposées pour financer les actions 2010 de Familles Rurales dans le cadre du C.E.J.,
- De verser le solde de la subvention 2010 à l'association Familles Rurales soit 19 560 €.

Adopté à l'unanimité.

## **COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT**

### **14. Forêt : information**

Suite à la vente de bois qui a eu lieu le 07/4/2011 à Champagnole (sur les parcelles 21, 22 et 24), le lot a été attribué à la société CALVI pour une valeur présumée de 22 152 €



## COMMISSION URBANISME

### 15. Etat des demandes d'urbanisme

COMMISSION URBANISME 15 AVRIL 2011					
<b>DP DEPOT</b>	NIEBEL Nicolas CALVAT Marc DUIVON Gaëlle BOUTON Bernard	16 D Grande Rue 17 rue de la Mairie 18 rue de la Mairie 27 rue de la Fontaine	Clôture grillage Remplacement clôture grillagée Transformation fenêtre en porte- Auvent en bois		02553211C0018 02553211C0019 02553211C0020 02553211C0021
<b>DP DECISION</b>	ERDF FAGAUT Ludovic MARECHAL Cyril COTE Brigitte NICOLAS Pascal DIZIAN / DEVILLARD	Rue du Marais 10 rue Louis Pergaud 5 rue Louis Pergaud 5 rue de Roumotte 21 rue des Perrières 30 rue du Hameau	Pose appareillage ERDF Abri en bois Garage Sas d'entrée Réfection toiture Pose d'un velux	Accordé Accordé Refusé Accordé Tacite Tacite	02553211C0011 02553211C0012 02553211C0013 02553211C0016 02553211C0009 02553211C0014
<b>PC DEPOT</b>	SCI les 2 Lacs TSAGALOS Luc	10 rue du Lac 13 avenue de la Gare	Agrandissement bâtiment + modif. Ouverture en façades CN (1 bâtiment de 3 logements)		02553211C0008 02553211C0009
<b>PC DECISION</b>	CLAUDEL Philippe BOBILLIER Claire	19 B rue du Clousey 10 rue de la Fontaine	Garage Garage / Terrasse	Accordé Accordé	02553211C0007 02553210C0035
<b>Cua</b>	SCP RACLE et COLIN Me MARCONOT	1 rue de la Mairie 7 rue des Hurlevents	Simple information Simple information		02553211C0016 02553211C0017
<b>CUB DECISION</b>	Me MARCONOT	9 Grande Rue	Division de la maison en 3 logements	Réalisable	02553211C0013
<b>Nom des vendeurs</b>					
<b>DIA</b>	Me MARCONOT	Louvière (Baleine lavage)	GIRARDET Dominique		

### 16. Renforcement du réseau de distribution d'eau potable rue des Cras : convention de participation financière avec le S.I.E.H.L.

Dans le cadre des travaux prévus rue des Cras par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue, il a été demandé un renforcement du réseau par un surdimensionnement de la canalisation pour l'alimentation défense incendie.

Une convention doit être signée. Le coût à la charge de la commune est plafonné à 600.00 € H.T..

Adopté à l'unanimité.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 17. Dates à retenir

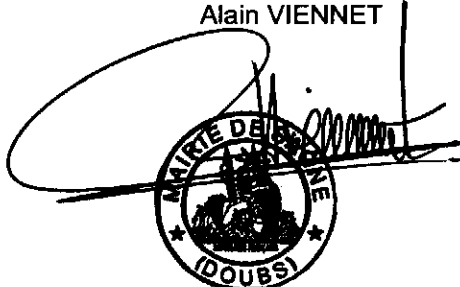
- Finale à Bercy de l'équipe féminine sénior de Hand-ball
- Conseil municipal

Samedi 21 mai 2011

Mardi 24 mai 2011 à 20 h 00

La séance est levée à 22 h 20.

Le Maire,  
Alain VIENNET



Le rapporteur,  
Alexis JACOB

A handwritten signature of Alexis Jacob.